

Envoyé en préfecture le 10/06/2021 Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

ID: 064-256404278-20210603-BS2021060305-DE

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 03 JUIN 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Lapurdi à Ustaritz le 03 juin 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 28 mai 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents
Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc
		DE PAREDES Xavier
	Sud Pays Basque	DAGUERRE ELIZONDO M-Christine
		GOYHETCHE Ramuntxo
	Errobi	CARRÈRE Bruno
	Nive-Adour	CIER Vianney
		SAINT ESTEVEN Marc
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño
		HARAN Gilles
	Amikuze	ETCHEBER Peio
Communauté d'	Garazi-Baïgorry	
	Soule	IRIART Jean-Pierre
	Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André
		GOYTY Xalbat
	Pays de Bidache	AIME Thierry
C.de communes du Seignanx		DUFAU Isabelle

Procuration à
DE PAREDES Xavier
GASTAMBIDE Arño
DUFAU Isabelle

Date d'envoi de la convocation : 28/05/2021 Membres du Bureau en exercice : 24 Membres du Bureau présents : 15

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 18

Décision n°2021-27 – Avis sur le projet de création de la ZAD « ALHASTIA » sur la commune d'ISPOURE

La commune d'Ispoure souhaite restructurer le quartier Alahstia, entrée de bourg de la commune mais aussi de la commune voisine, Saint-Jean-Pied-de-Port.

La commune a sollicité l'EPFL pour l'acquisition du foncier et la CAPB pour la création d'une ZAD de 1,5 ha.

La commune connait une attractivité nouvelle depuis les années 2000, sa population ayant augmenté de 50% entre 1999 et 2018, après une période continue de déclin. Cette augmentation de la population s'est traduite par une augmentation du nombre de logements (+ 50% du parc sur la même période).

Envoyé en préfecture le 10/06/2021 Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

ID: 064-256404278-20210603-BS2021060305-DE

La commune fait cependant le constat d'un manque de diversité de logements, avec une majorité de biens de « type 4, 5 ou plus alors qu'une partie de la demande nécessiterait la production de logements plus petits pour notamment répondre au desserrement des ménages » (Rapport de présentation).

La ZAD que souhaite créer la commune devrait permettre de :

- Sécuriser l'entrée du bourg au niveau des déplacements, en accordant plus de place aux usagers non motorisés
- Faire du renouvellement urbain sur le secteur Alhastia, pour anticiper la pénurie de logement et diversifier l'offre
- Aménager des espaces publics, en valorisant notamment le Laurhibar

L'EPFL sera titulaire du droit de préemption pour le compte de la CAPB

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- → SOUHAITE RAPPELER que l'avis du Syndicat sur un périmètre de ZAD ne préjuge en rien de l'avis du Syndicat sur d'éventuelles ouvertures à l'urbanisation sur tout ou partie du périmètre.
- → CONSIDERE que la création de la ZAD « ALHASTIA » d'ISPOURE répond aux principes qui guident le Syndicat en charge du SCoT Pays Basque et Seignanx, en matière d'anticipation et de mobilisation des outils d'actions foncières les plus à même de garantir la maitrise publique du développement à court, moyen et long termes.

Le Président

Marc BERARI